



Pôle Institut Saint-Simon
Centre régional de formation
aux métiers éducatifs et sociaux

Avenue du Général de Crouette
31100 TOULOUSE

Tél : 05.61.19.09.49 Fax : 05.61.19.09.40

Site : www.institutsaintsimon.com E-mail : accueil.institutstsimon@arseea.org

Albi



Toulouse



Tarbes



Formation d'Éducateur de Jeunes Enfants

Information aux stagiaires



Septembre 2017



Les textes de référence : le décret du 3 novembre et l'arrêté du 16 novembre 2005.

Le diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants, défini par les articles D 451- 47 à D.451-51 du code de l'action sociale et des familles et organisé par l'arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants, est un diplôme professionnel enregistré au niveau III au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Il atteste des compétences nécessaires pour accompagner des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale, en lien avec leur famille.

La circulaire Interministérielle N° DGCS/4A/DGESIP/2011/457 du 5 décembre 2011 relative à la mise en crédits européens (ECTS) des formations préparant aux diplômes post baccalauréat de travail social

Architecture de la formation

Notre projet de formation s'appuie sur les directives ministérielles et s'inscrit plus globalement dans le cadre du projet institutionnel de l'Institut Saint Simon.

Le décret du 3 novembre 2005 et l'arrêté du 16 novembre 2005 règlementent les conditions d'accès à la formation et à la certification, la durée ainsi que les contenus de formation.

La formation est construite sur la base d'un référentiel professionnel et d'un référentiel de compétences qui structurent à la fois la formation et la certification.

La durée de formation d'un total de 3600 heures se découpe en 1500 heures de théorie et 2100 heures de pratique soit 15 mois de stage.

La formation est divisée en quatre domaines de compétences et de formation donnant lieu chacun à une évaluation autonome.

Arrêté du 16 novembre 2005, modifié par l'arrêté de décembre 2011	
FORMATION THEORIQUE : 1500 heures	FORMATION PRATIQUE : 15 mois
Domaine de formation 1 Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille	- Un Stage d'une durée de 28 semaines 1 visite de stage
Domaine de formation 2 Action éducative en direction du jeune enfant	- Un 1 ^{er} stage d'une durée de 8 semaines - Un 2 ^{ème} stage d'une durée de 8 semaines 1 visite de stage pour le deuxième stage
Domaine de formation 3 Communication professionnelle	- Un stage d'une durée de 10 semaines
Domaine de formation 4 Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales	- Un stage d'une durée de 6 semaines

Les contenus du référentiel

La formation qui prépare au diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants est construite sur la base d'un référentiel professionnel (définition de la profession et contexte de l'intervention), d'un référentiel fonctions/activités et d'un référentiel de compétences qui structurent à la fois la certification et la formation.

Le référentiel est organisé en 4 Domaines de Formation (DF)

- Deux domaines « socle de métier » (DF1 et DF2)
- Deux domaines « transversaux » (DF3 et DF4)

DF 1- Accueil du jeune enfant et de sa famille : 400 heures

Ce domaine de formation est structuré à partir de trois compétences :

1. Développer des pratiques adaptées d'accueil et d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille.
2. Reconnaître et faciliter au quotidien la fonction parentale.
3. Contribuer à une démarche de prévention précoce.

Les contenus :

- Connaissance du jeune enfant et de sa famille
- Accompagnement des familles
- Méthodologie et guidance du mémoire professionnel
- Suivi et accompagnement formatif

DF 2- Action éducative en direction du jeune enfant : 600 heures

Ce domaine de formation est structuré à partir de deux compétences :

1. Favoriser le développement global de l'enfant et viser son inscription sociale dans ses différents milieux de vie (famille, école, loisirs...)
2. Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention sur des questions d'éducation, de santé et d'exclusion sociale.

Les contenus :

- Connaissance du jeune enfant et accompagnement dans son développement
- Conception et mise en place d'un projet éducatif
- Prévention et intervention
- Méthodologie
- Suivi et accompagnement formatif

DF 3- Communication professionnelle : 250 heures

Ce domaine de formation est construit à partir de deux compétences :

1. Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet socio-éducatif au sein d'une équipe pluri-professionnelle de l'établissement ou du service.
2. Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducatif des jeunes enfants en coopération avec les parents.

Les contenus :

- Dynamique de l'organisation
- Dynamique de la communication
- Dynamique participative
- Méthodologie
- Suivi et accompagnement formatif

DF 4- Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales : 250 heures

Ce domaine de formation est construit à partir de deux compétences :

1. Inscrire les projets et les interventions socio-éducatives dans les réalités propres aux institutions et aux politiques de la petite enfance.
2. Participer à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.

Les contenus :

- Connaissances des institutions et acteurs concourant à la prise en charge de l'enfant et des familles
- Organisation administrative en France et en Europe
- Politiques familiales en direction de l'enfance : réalités et enjeux
- Méthodologie
- Suivi et accompagnement formatif

Modalités de certification

Chacun des domaines est validé par une épreuve en centre d'examen et un contrôle continu, tous deux notés sur 20. Les modalités de contrôle sont précisées dans le référentiel de certification.

Un livret de formation est établi par l'Institut Saint-Simon pour chaque candidat. Ce livret atteste du cursus de formation suivi en matière d'enseignement théorique ou de formation pratique.

Contrôle continu :

Des situations d'évaluation de la formation sont mises en place tout au long de la formation. Elles concernent les acquisitions théoriques et méthodologiques, ainsi que la pratique professionnelle

- Bilans individuels écrits/bilans collectifs
- Dossiers de stage
- Contrôle de connaissances dans chaque discipline : écrit en temps limité
- Temps d'évaluation dans le cadre du Groupe de Suivi de Professionnalisation (GSP)
- Temps de stage effectué et validé par les professionnels de terrain

Épreuves contrôle continu organisées à l'Institut Saint-Simon

- DC1 : Un dossier sur l'accueil du jeune enfant et de sa famille
- DC2 : Un dossier sur une démarche d'éducation à la santé et de prévention
Deux questionnaires avec pour chacun : - 5 questions courtes
1 travail sur les conduites à tenir
- DC3 : Un dossier relatif à la vie d'un groupe sur un terrain professionnel à partir d'une question socio-éducative.
- DC4 : Un dossier d'analyse d'un environnement institutionnel

Epreuves en centre d'examen :

- DC 1 : Présentation et soutenance d'un mémoire de positionnement professionnel
- DC 2 : Oral sur la démarche éducative à partir de trois travaux à finalité éducative
- DC 3 : Epreuve écrite de communication professionnelle
- DC 4 : Epreuve écrite de note de synthèse

A l'issue de la formation, un Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE), délivré par le Ministère chargé des Affaires Sociales, sous réserve de réussite aux épreuves de certification, sera délivré au stagiaire.

Chaque DF est validé séparément. (note au moins égale à 10/20). Le jury se prononce sur chaque Domaine de certification et établit la liste des candidats ayant validé les quatre domaines de certification du diplôme, qui obtiennent le DEEJE. Dans les cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines validés. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de la notification de la validation du premier domaine de certification.

Dans le cadre des E.C.T.S. :

Une Commission de validation statue sur les validations de semestres et d'années.

Composition : - les formateurs de la filière
- le responsable du centre d'activités

Validation d'un semestre

Chaque semestre doit être validé comme entité qui témoigne d'une acquisition de résultats de formation et d'apprentissage. Les résultats d'apprentissage décrivent ce que l'apprenant est supposé savoir, comprendre et être en mesure de faire à l'issue d'un processus d'apprentissage réussi.

1^{er} cas : Tous les modules ont une note comprise entre 10 et 20 : ils sont tous validés, le semestre est validé avec 30 ECTS.

2^{ème} cas : Tous les modules n'ont pas une note comprise entre 10 et 20 : certains modules ne sont pas validés, mais la moyenne de l'ensemble est entre 10 et 20
Dans ce cas, nous validons tous les modules et le semestre est validé avec 30 ECTS.
Pour statuer sur la validation du semestre, la Commission s'appuiera sur l'assiduité, les évaluations de stage, et l'accompagnement à la professionnalisation.

3^{ème} cas : Tous les modules n'ont pas une note entre 10 et 20 : certains modules ne sont pas validés, et la moyenne est inférieure à 10. La Commission de validation semestrielle peut valider le passage au semestre suivant, sous réserve des rattrapages à effectuer dans le semestre S+1, pour les modules concernés.

Validation de l'année de formation

La commission de validation doit statuer sur le passage entre les années N et N+1

- **Passage en année N+1**

1^{er} cas : Peuvent passer en année N+1, les étudiants qui ont validé les 60 ECTS des 2 premiers semestres de l'année.

2^{ème} cas : La Commission de validation de l'année N peut valider le passage en N+1 pour les étudiants ayant acquis au moins 50 ECTS de l'année N. Celle-ci déterminera les modules non acquis de l'année N à rattraper dans le 1^{er} semestre de l'année N+1

- **Non passage en année N+1**

1^{er} cas : Les étudiants qui n'ont pas acquis au moins les 50 ECTS de l'année N

2^{ème} cas : Les étudiants n'ayant pas validé un plusieurs modules de l'année N-1

La présentation aux certifications organisées par le rectorat ou la DRJSCS.

- Le centre de formation présente aux certifications finales organisées par le rectorat ou la DRJSCS les étudiants :
 - ayant validé les 150 ECTS des cinq premiers semestres de la formation,
Les 30 derniers ECTS ne sont attribués qu'après l'obtention du diplôme.
 - ayant remis dans les délais les documents supports aux épreuves de certification (supports jugés recevables par le centre de formation au regard des attendus des référentiels de certification),
 - ayant suivi la totalité du parcours (cf règlement intérieur de l'institut Saint-Simon).

Modalités d'allègement et de dispense

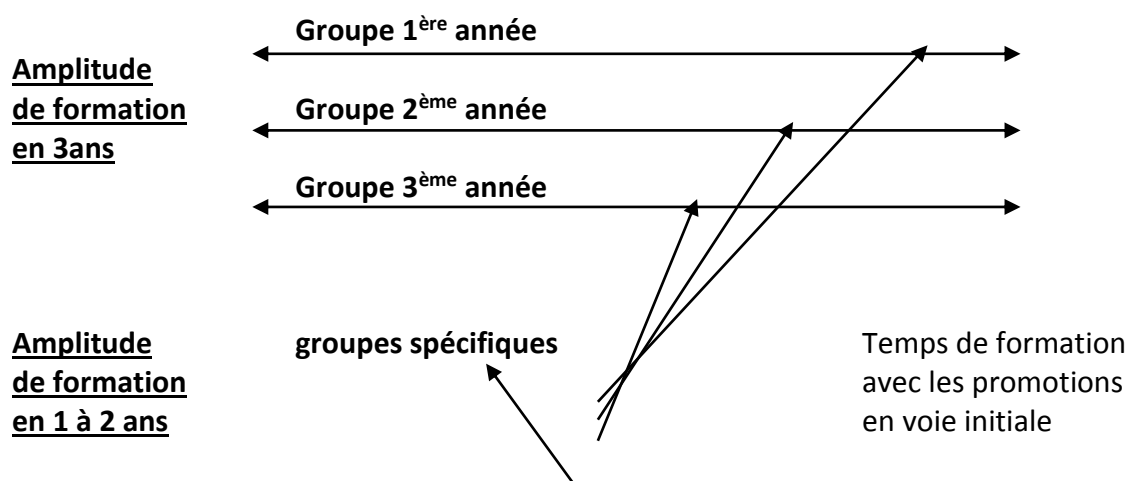
La structure du projet garantit la possibilité à tout candidat de faire une formation qui prend en compte ses acquis antérieurs de formation dans le cadre d'une logique de passerelles des métiers du social et de l'animation.

Cela permet de concourir aux processus généraux d'éducation et de formation tout au long de la vie des personnes vivant au sein de l'Union Européenne, en particulier par la prise en compte des priorités à caractère général ou particulier énoncées par les Régions et l'Etat à savoir : l'élévation du niveau de qualification des professionnels, l'égalité des chances, l'aménagement du territoire et la formation de proximité, le développement des processus d'alternance et des sites qualifiants.

Un dispositif de base est mis en œuvre sur l'amplitude maximale de 3 ans. On y trouve la totalité des DF (1, 2, 3, 4) dans une alternance théorique et pratique ; cf. schéma ci-dessous.

Les étudiants ayant un allègement ou une dispense pourront bénéficier d'une formation sur une ou deux années.

Notre organisation de l'alternance et des DF permettra à ces personnes de trouver des instances spécifiques mais aussi des temps communs avec les voies initiales ; ceci facilitant l'acquisition des compétences attendues.



Personnes en formation bénéficiant d'un allègement ou d'une dispense

Modalités de l'alternance intégrative

Des dispositifs de formation qui favorisent les parcours professionnels

L'organisation temporelle de l'alternance

Bien que chaque Domaine de Formation comporte des contenus théoriques précis et que chaque stage soit référé à un D.F. particulier, nous considérons que l'acquisition des compétences professionnelles doit rester transversale (par exemple, le travail sur l'observation lié au DF2 ne sera pas pour autant terminé à l'issue de ce stage).

C'est pourquoi nous soutenons l'idée de la progression de la formation et de l'acquisition des compétences.

Comme l'indique le texte de la réforme, les stages DF 1 et DF 2 sont spécifiques du « cœur du métier ». Les stages DF 3 et DF 4 complètent la professionnalisation de l'EJE.

Les stages DF2 « d'action éducative » sont situés en première année. Ils constituent les bases de la connaissance du jeune enfant et de l'identité professionnelle. C'est par un stage "d'immersion" que démarre la formation pratique. Il met en œuvre la fonction d'accueil par la dimension éducative. Le second stage DF2 est centré sur les mises en articulation entre l'observation et l'action éducative.

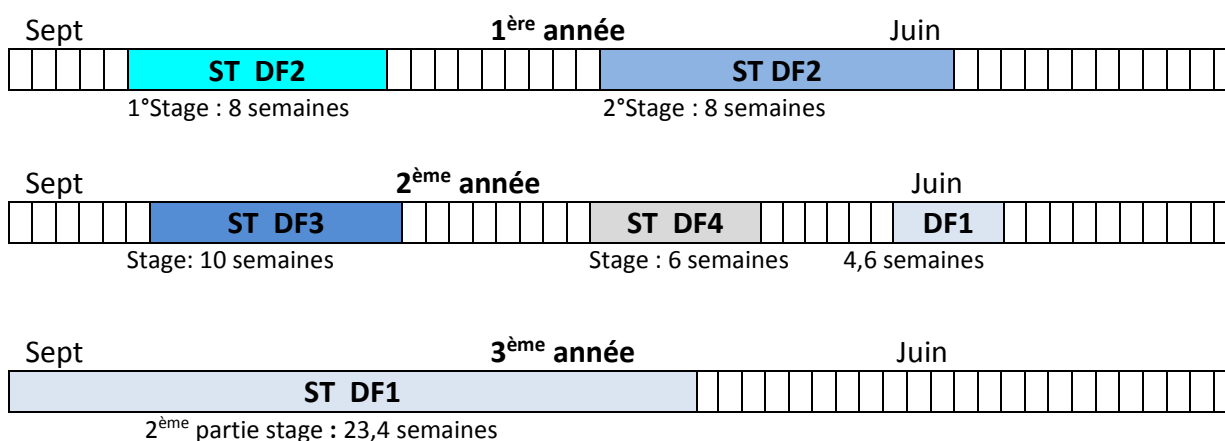
Le stage DF3 « de communication professionnelle » est placé en début de seconde année. Ce stage permettra aux étudiants de s'impliquer dans des actions sur les thèmes du travail d'équipe, de la communication autour des projets, tout en restant impliqués auprès des enfants. Ces questions seront réinvesties lors des stages suivants.

Le stage DF4 « dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales » se situe en deuxième année. Il s'inscrit comme un approfondissement des connaissances réglementaires, institutionnelles à la suite des modules introductifs et de sensibilisation de première année. Il atteste de de l'engagement du stagiaire dans le travail social.

Le stage DF1 « de positionnement professionnel » est le stage le plus long de la formation. Notre choix de le situer pour 5 semaines environ dans la fin de la 2^{ème} année de formation et pour 24 semaines environ dans la 3^{ème} année nous paraît propre à favoriser la réflexion et l'implication des personnes en formation dans ces moments particuliers et sensibles que sont les fins d'année scolaire (bilans, préparation au départ de certains enfants, projets futurs avec des partenaires...) et les débuts d'année : accueil des familles, temps d'adaptation pour les enfants, démarrage des projets... Ce stage servira d'ancrage à la construction de l'identité professionnelle et de l'élaboration du mémoire.

Bien que les objectifs de chaque stage soient spécifiques, ils restent présents dans les stages suivants. Les objectifs et les acquis se mutualisent et participent de manière progressive au processus de professionnalité et à la construction de l'identité professionnelle

Alternance des stages sur les 3 ans



La pré- rentrée

C'est la première instance de présentation du cadre administratif et pédagogique. C'est aussi un premier contact entre les formateurs et les étudiants, entre les étudiants des différentes années. La pré- rentrée permet de travailler en petits groupes l'articulation des cursus de chacun et le choix d'un premier stage.

Documents qui vous seront distribués lors de cette journée :

- Document d' « informations aux stagiaires et règlement intérieur » (attestation à signer)
- Convention de formation et annexe pédagogique (à signer après)
- Paiement des droits d'inscription pour la 1^{ère} année
- Information sur l'échéancier des frais de scolarité

Le 1^{er} jour de formation

Cette journée offre la possibilité de comprendre l'approche institutionnelle de la formation. Elle permet de découvrir le fonctionnement, les ressources mises à disposition et de construire des liens entre les activités et ressources proposées.

[La remise des chèques représentant les frais de scolarité a lieu lors de ce premier jour de formation](#)

Les journées de formation ont une durée de 7 heures.

Les horaires de la formation sont : 8h30 à 12h/13h30 à 17h.

-